Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 11508
23 janvier 2008

Affaire Varnava et autres c. Turquie (CEDH)

Déclaration écrite n° 406

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Dans l'arrêt qu'elle a rendu en l'affaire susmentionnée le 10 janvier 2007, la Cour européenne des Droits de l'Homme a reconnu la Turquie coupable d'avoir violé les droits de neuf Chypriotes grecs disparus et de leurs proches parents. Elle a conclu à la violation, par la Turquie, des articles 2, 3 et 5 de la Convention européenne des Droits de l'Homme:

– article 2: la Turquie n'a pas mené d'enquête effective sur le sort des neuf personnes disparues ni sur le lieu où elles se trouvaient;

– article 3: les proches des personnes disparues ont été soumis à des traitements inhumains et dégradants dans la mesure où ils n'ont pas été informés du sort de ces personnes;

– article 5: les personnes disparues ont été privées de leur droit à la liberté et à la sûreté au moment de leur disparition.

Dans son arrêt, la Cour européenne des Droits de l'Homme rappelle que, en vertu des traités internationaux, la Turquie est tenue de respecter les blessés, les prisonniers de guerre et les civils. En outre, la Cour rejette la position turque selon laquelle les personnes ayant disparu au cours de l'invasion turque de 1974 doivent être présumées décédées.

Une fois de plus, le Conseil de l'Europe invite fermement la Turquie:

– à remplir les obligations lui incombant au titre de la Convention européenne des Droits de l'Homme et à mettre en œuvre l'arrêt qui vient d'être rendu;

– à mener une enquête effective sur le sort de toutes les personnes disparues;

– à donner des informations concrètes sur tous les cas de prisonniers de guerre membres de la communauté chypriote grecque;

– à autoriser l'accès aux dossiers de l'armée et du système pénitentiaire turcs.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

PAPADOPOULOS Antigoni, Chypre
ADONTS Avet, Arménie
ARNAUT José Luís, Portugal
BANIAS Ioannis, Grèce
BATET Meritxell, Espagne, SOC
BEMELMANS-VIDEC Marie-Louise, Pays-Bas, PPE/DC
BENAKI-PSAROUDA Anna, Grèce
BERÉNYI József, République slovaque
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
CIRCENE Ingrida, Lettonie, PPE/DC
ČURDOVÁ Anna, République tchèque
CURTIS-THOMAS Claire, Royaume-Uni
DENDIAS Nikolaos, Grèce
ELZINGA Tuur, Pays-Bas, GUE
ERR Lydie, Luxembourg, SOC
GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HARUTYUNYAN Davit, Arménie, GDE
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
HOVANNISIAN Raffi, Arménie
HOVHANNISYAN Vahe, Arménie
KALLIO Reijo, Finlande, SOC
KONEČNÁ Kateřina, République tchèque
KOSACHEV Konstantin, Fédération de Russie, GDE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
LAAKSO Jaakko, Finlande, GUE
LEUTHEUSSER-SCHNARRENBERGER Sabine, Allemagne, ADLE
LEYDEN Terry, Irlande, ADLE
MALINS Humfrey, Royaume-Uni
MARTY Dick, Suisse, ADLE
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
MELČÁK Miloš, République tchèque
MOTA AMARAL João Bosco, Portugal, PPE/DC
O'HARA Edward, Royaume-Uni
OMELCHENKO Hryhoriy, Ukraine
PAPALIGOURAS Anastassios, Grèce
PAVLIDIS Aristotelis, Grèce
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
POURGOURIDES Christos, Chypre, PPE/DC
PRESCOTT John, Royaume-Uni, SOC
RUSSELL-JOHNSTON David, Royaume-Uni
SASI Kimmo, Finlande, PPE/DC
SIGFÚSSON Steingrímur J., Islande
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
VIS Rudi, Royaume-Uni
VRETTOS Konstantinos, Grèce, SOC
VRIES Klaas, de, Pays-Bas, SOC
WILLE Paul, Belgique
WOLDSETH Karin S., Norvège
ZISSI Rodoula, Grèce

Total = 50

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
 GDE: Groupe démocrate européen
 GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
 PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
 SOC: Groupe socialiste